

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 DECEMBRE 2015**

Délibération
n° 2015.12.162.B

Parc d'activités de
Bel Air à L'Isle
d'Espagnac - travaux
d'aménagement - Lot
n° 5 "maçonnerie -
mobilier urbain" :
avenant n° 4

LE TROIS DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à L'Alpha - Médiathèque de GrandAngoulême - 1 rue Coulomb 16000 ANGOULÊME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 novembre 2014**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, André BONICHON

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 DECEMBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.12.162.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

**PARC D'ACTIVITES DE BEL AIR A L'ISLE D'ESPAGNAC - TRAVAUX D'AMENAGEMENT -
LOT N° 5 "MAÇONNERIE - MOBILIER URBAIN" : AVENANT N° 4**

Par délibération n°145.B du 22 novembre 2012, modifiée par la délibération n° 63.B du 11 avril 2013, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une procédure adaptée pour le lot n° 5 « maçonnerie – mobilier urbain » pour la réalisation du Parc d'activités sur le site de Bel Air à L'Isle d'Espagnac.

La commission procédure adaptée du 09 juillet 2014 a attribué le lot n° 5 « maçonnerie – mobilier urbain » à la société LONGEVILLE – Chemin de Chaumontet – ZI n° 3 – 16160 GOND PONTOUVRE pour un montant de 115 000,00 € HT.

Par délibération n° 21.B du 12 mars 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 en plus-value d'un montant de 3 825,59 € HT qui a porté le montant du marché à 118 825,59 € HT.

Par délibération n° 64.B du 21 mai 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 2 en moins-value d'un montant de – 4 756,09 € HT qui a ramené le montant du marché à 114 069,50 € HT.

Par délibération n° 90.B du 9 juillet 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 3 en plus-value d'un montant de 1 150 € HT qui a porté le montant du marché à 115 219,50 € HT.

Afin d'améliorer l'esthétique (finition) des murets d'entrée des parcelles, il a été décidé de changer la qualité du béton (béton « autoplaçant » avec une meilleure finition de surface). Cette prestation est d'un montant en plus-value de 2 500,00 € HT.

L'avenant n° 4 en plus-value est d'un montant de 2 500,00 € HT.

Le montant du marché passe de 115 219,50 € HT à 117 719,50 € HT suite au dernier avenant. L'augmentation du marché s'élève à 2,36 % par rapport à son montant initial de 115 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 17 novembre 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 4 au lot n° 5 « maçonnerie – mobilier urbain » confié à la société LONGEVILLE – Chemin de Chaumontet – ZI n° 3 – ayant pour objet des prestations en plus-value d'un montant de 2 500,00 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD, en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique – article 6053.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 décembre 2015	<u>Affiché le :</u> 16 décembre 2015